

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT

Service des Logements Administratifs

CIRCULAIRE

CLASSEMENT : Logements et Bâtiments Administratifs.
NUMERO 813 : MFB/SG/DGB/DPE/SLA
DATE : 20 DEC 2010
ORIGINE : Ministère des Finances et du Budget.
UTILISATEURS : Toutes Institutions – Ministères et Secrétariat d'Etat, Etablissements Publics, Collectivités, Territoriales Décentralisées.
OBJET : Recensements des logements et Bâtiments Administratifs.
REFERENCE : N°6-A-MFB/SG/DGB/DPE du 30/11/2007

Pour permettre à la Direction du Patrimoine de l'Etat de procéder au recensement des logements et bâtiments administratifs existants sur l'ensemble du territoire national d'une part, et afin de permettre à la Direction Générale du Budget d'examiner les demandes de crédits relatifs aux dépenses d'entretien des logements et bâtiments administratifs d'autre part, il est demandé à tous les responsables administratifs au niveau des Institutions et des Ministères, des Etablissements Publics et des Collectivités Territoriales décentralisées de faire procéder à l'opération de recensement de tous les logements et bâtiments administratifs mis à la disposition et à leur usage.

Le tableau de recensement assorti de leur plan topographique et de construction doit être adressé chaque fin d'année à la Direction du Patrimoine de l'Etat au niveau central et aux Services Régionaux du Patrimoine de l'Etat au niveau régional.

La levée du plan topographique devrait être gratuite et relève de la compétence de la Direction des Domaines et de la Propriété Foncière.

Dorénavant, aucun titre d'engagement financier se rapportant à l'exécution des travaux d'entretien de logements ou de bâtiments administratifs ne sera visé par le Contrôle Financier que s'il n'est accompagné d'un récépissé de dépôt de recensement (N-1) délivré par la Direction du Patrimoine de l'Etat au niveau central ou par le Service Régional du Patrimoine de l'Etat au niveau régional.

Une franche collaboration de tous les responsables concernés permettra la réalisation d'une bonne gestion du patrimoine de l'Etat et de celui des Collectivités Territoriales Décentralisées



RECENSEMENT DES LOGEMENTS ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS

| N° et Titre de la Propriété | Superficie | Utilisateur suivant Certificat d'Immatriculation et de Situation Juridique | Usage (Logement, Bureau Enseignement ou Santé) | Adresse |
|-----------------------------|------------|--|--|---------|
| | | | | |

Antananarivo le,

Le (Responsable ayant qualité de signer)